

Bureau Fédéral

Réunion du Samedi 15 février 2025 à Caen

Présents : M. Jean-Pierre HUNCKLER - Président
Mmes Brigitte DESBOIS, Agnès FAUCHARD, Nathalie MOREAU, Stéphanie PIOGER et Frédérique PRUD'HOMME
MM. Thierry BAlestrierE, Corentin CARNE, Pierre DEPETRIS, Thierry DUDIT, Stéphane KROEMER, Gérald NIVELON et Alain SALMON

Invités : MM. Pierre-Yves BICHON, Daniel HERBLINE (Président LR Normandie), Jérôme LAMACHE (Président Comité du Calvados) et Mickael LEBRETON

Excusés : Mmes Valérie ALLIO, Carole FORCE, Perrine LE LEUCH et Anne LUCIANI
M. Christian AUGER

Assistant : Mmes Catherine BARRAUD, Jackie BLANC-GONNET, Asta DUBOIS, Océane LAUNAY et Amélie MOINE
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Alain CONTENSOUX (DTN-DG), Pierre-Olivier CROIZAT, Sébastien DIOT, Pascal GOUDAIL

N°	ANNEXES
01	2025-02-15 BF – Projet PAD
02	2025-02-15 BF – NM1
03	2025-02-15 BF – Délégation Formation et Emploi
04	2025-02-15 BF – Délégation Clubs et Territoires
05	2025-02-15 BF – Délégation Développement
06	2025-02-15 BF – Secrétaire Général
07	2025 02-15 BF – Composition des Commissions
08	2025-02-15 BF – Délégation Compétition

1. Ouverture

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite la bienvenue aux élus et aux invités, excuse les absents, avec une pensée particulière pour Valérie ALLIO et Christian AUGER pour raison médicale. Il remercie Daniel HERBLINE et Jérôme LAMACHE pour leur accueil.

Il rappelle l'échange avec la LNB qui aura lieu après le Bureau Fédéral, dans le but de faire connaissance et l'hommage prévu pour Yvan MAININI le lendemain, avec la pose d'une plaque, réalisée par la FFBB, sur sa tombe.

2. Présidence

2.1. Point au national

Jean-Pierre HUNCKLER informe que la FFBB a reçu plusieurs signalements relatifs à des faits de violences sexuelles (comportement et/ou propos oraux ou écrits à caractère sexuel) qu'aurait commis un arbitre à l'encontre de licenciés de la FFBB. Le Bureau Fédéral décide, en application des statuts de la Fédération, et particulièrement du principe de précaution et de protection des licenciés, de prononcer à son encontre une mesure administrative conservatoire.

Le Président informe avoir réalisé une interview la veille sur un sujet sensible. Il rappelle que toute demande d'interview doit passer par lui ou par le service Communication de la FFBB.

Il félicite l'Équipe de France Féminine pour sa qualification à l'Eurobasket 2025, obtenue grâce à deux larges victoires contre l'Irlande et Israël. Il exprime sa gratitude envers l'ambassadeur de France à Riga pour l'accueil chaleureux et le travail de facilitation, permettant à l'équipe de rentrer en France dans de bonnes conditions.

Il rappelle également que l'Équipe de France masculine disputera une fenêtre de qualification pour l'Eurobasket 2025 la semaine prochaine.

2.2. Point à l'international

Jean-Pierre HUNCKLER informe que Thierry BALESTRIERE était au tirage au sort pour la Coupe du Monde U19 Féminine, à Brno, en République Tchèque et fait un point sur les réunions avec la FIBA. Il indique que la prochaine réunion avec FIBA Europe aura lieu à Munich le 27 février, et portera, entre autres, sur l'avenir du Basket féminin en Europe. La FFBB est en attente de nouvelles propositions de la FIBA sur l'avancée des discussions entre la FIBA, la NBA, la WNBA et la NCAA sur la protection des jeunes joueurs et joueuses.

Il rappelle que la Coupe du Monde U19 masculine aura lieu à Lausanne du 28 juin au 6 juillet 2025.

Il adresse ses félicitations à Chantal JULIEN pour son intégration au sein de la Commission Technique de la FIBA

2.3. Autres dossiers

2.3.1. Finalisation de la Convention de Délégation Ligues-Comités

Thierry BALESTRIERE informe qu'il y a un document dans Teams et invite les élus à le compléter pour le 19 février au plus tard.

2.3.2. Projet PAD – Processus de mise en concurrence (Annexe 01**)**

Frédérique PRUDHOMME explique le principe de la Plateforme d'Adoption Digitale (PAD), qui a vocation à perdurer dans le temps et à s'inscrire dans l'écosystème SI global fédéral.

C'est à ce titre que le Bureau Fédéral est sollicité pour valider la durée du projet et, selon celle-ci enclencher la procédure de mise en Concurrence de niveau 4, selon le règlement financier en vigueur.

Le cahier des charges sera réalisé en collaboration avec des experts. Max BRESOLIN propose Jérémie RUSCONI comme Chef de projet, en binôme avec Clarisse ACHE pour la partie technique et un expert du Pôle Formation.

Validation du Bureau Fédéral.

Thierry BALESTRIERE alerte sur la nécessité de staffer les cellules de Mise en Concurrence et d'avoir un chef de projet sur chacun des projets mis en œuvre.

3. Direction Générale / Direction Technique

3.1. Point général

Alain CONTENSOUX fait un point sur les séminaires, notamment celui des directeurs territoriaux organisé dans les locaux de la Ligue Ile de France, au cours duquel il y a eu des échanges et une vraie volonté des Directeurs de travailler avec la Fédération.

Daniel HERBLINE demande que ces Séminaires soient organisés plus en amont et que les Ligues en soient informées.

Un Séminaire des clubs professionnels féminins a été organisé le 4 février dernier, les points abordés étaient les suivants : Projet de Performance Fédéral (PPF) et cahier des charges des centres de formation.

Il indique qu'il est urgent de mettre en place une réflexion sur le championnat U18 Elite.

Le PPF sera présenté au Bureau Fédéral du 4 avril, pour présentation à l'ANS (Agence Nationale du Sport) au mois de mai.

Alain CONTENSOUX informe qu'il a été interpellé par la FIBA sur la difficulté d'un club de ligue féminine ayant recruté des joueuses rwandaises dans son centre de formation. Jean-Pierre HUNCKLER propose que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil des Présidents de Ligues.

3.2. Points à débat / décision

Alain CONTENSOUX fait une demande de dérogation pour un joueur à fort potentiel :

Il s'agit d'une demande de mutation hors délai pour un jeune joueur de 17 ans mesurant 2m13, ayant débuté dans un club d'Ile-de-France et ayant rejoint le centre de formation de Blois pour évoluer en championnat de France NM U18 Élite.

Accord de principe du Bureau Fédéral, sous réserve de la réception de l'accord du club quitté et de la réception de la convention de formation.

Il présente ensuite une autre demande de dérogation pour un jeune joueur sous convention de formation avec un club professionnel qui a muté vers un autre club professionnel évoluant dans la même division et qui a signé une nouvelle convention de formation. Ayant évolué en U18 Élite durant la saison 2024/2025, son nouveau club souhaite qu'il puisse continuer à jouer dans cette même division pour cette saison.

Refus du Bureau Fédéral au motif que la mutation lui permet d'évoluer en championnat Espoirs pour le reste de la saison sportive.

3.3. Informations générales

Alain CONTENSOUX fait un point sur les résultats des Equipes de France.

Equipe de France A Féminine de BasketBall

Qualification à l'Eurobasket Women 2025 acquise. Très larges victoires contre l'Irlande à Chalon sur Saône le 6 février 2025 et contre Israël à Riga le 9 février 2025.

6 matchs et 6 victoires pour ce parcours de qualification qui s'est étalé de novembre 2023 à février 2024.

Il évoque également la problématique des dates de l'Eurobasket féminin au regard des calendriers de la WNBA. De nombreuses joueuses susceptibles d'être sélectionnées en Equipe de France peuvent être concernées.

Equipe de France A Masculine de BasketBall

La dernière fenêtre de qualification pour l'Eurobasket 2025 aura lieu du 17 au 25 février 2025 avec un match le 21 février à Zadar contre la Croatie et le 24 février à Orléans contre la Bosnie.

Equipe de France Senior Féminine 3x3

François BRISSON, récemment nommé à la tête de l'Équipe de France féminine 3x3, a sélectionné 16 joueuses pour sa première revue d'effectif lors du stage à l'INSEP du 2 au 7 février.

À partir de mars, à Bangkok, l'Équipe de France féminine 3x3 participera à la première édition de la Champions Cup qui rassemblera les vainqueurs de chaque compétition continentale, les champions olympiques ainsi que les meilleures équipes du ranking FIBA.

Equipe de France Senior Masculine 3x3

Elle prendra part à un Lite Quest à Poitiers, ainsi qu'à un stage au CREPS de Poitiers, avec la participation de Vincent COLLET pour travailler sur des points technicotactiques qui pourront être partagés : 5x5 et 3x3.

4. Trésorerie

4.1. Point général

Thierry DUDIT informe sur les difficultés qu'il rencontre avec les Ligues ultra-marines pour rassembler des éléments financiers manquants depuis l'Assemblée Générale.

Concernant le budget des Pôles, il a été demandé aux directeurs de pôle de présenter des budgets sur 3 ans au plus tard le 27 mars.

Pascal GOUDAIL annonce que le chiffre d'affaires des 3 filiales au 31/12/2024 a augmenté par rapport à l'année dernière (1 144 000 € pour France Basket Promotion, 6 000 000 € pour le Comité d'Organisation, et 1 840 000 € pour Play In).

Concernant la billetterie du Match d'Orléans, il informe que 4.000 places sont vendues à ce jour.

5. Délégation Marque

5.1. Point général

Raymond BAURIAUD fait le suivi des Coupes de France. En raison des difficultés à trouver des diffuseurs pour ces matchs à la suite de l'arrêt du Top 8 Arena Loire, chaque rencontre est gérée individuellement, comme le match Paris/Dijon. Ainsi, des accords ont été passés avec le groupe CMA CGM pour diffuser ces matchs localement. Ce sera également le cas prochainement pour le match Villeurbanne/Monaco, qui sera retransmis en direct sur BFM Côte d'Azur.

Il indique que la Coupe de France est la seule compétition qui permet d'assurer une diffusion en clair et gratuitement des équipes professionnelles de Betclic Elite et de PRO B.

Il donne des nouvelles sur la participation des joueurs français à l'All Star Game NBA à San Francisco : Victor WEMBANYAMA, Alexandre SARR et Bilal COULIBALY. Un suivi sera réalisé.

Les matches NBA auront lieu en janvier 2026 à Manchester.

Il informe sur le déjeuner presse commun avec la LNB qui aura lieu demain à Caen.

En ce qui concerne les partenariats des équipes de France, le contrat avec Suzuki est prolongé pour les trois prochaines années.

6. Délégation Haut Niveau

6.1. Point général

Alain SALMON présente l'évolution du championnat NM1 et propose au Bureau Fédéral la possibilité d'entamer une réflexion sur une nouvelle organisation/formule de cette division pour répondre aux différentes problématiques citées (**Annexe 02**)

Accord du Bureau Fédéral.

6.2. Points à débat / décision

6.2.1. Etude de l'utilisation de la vidéo sur l'instruction des réclamations sur rencontres HN

À la suite d'un acte de violence non signalé par les arbitres lors d'un match à Villeneuve d'Ascq, Pierre-Yves BICHON se questionne sur l'utilisation de l'outil d'observation dans d'autres divisions que la Betclic Elite. Pour la Ligue Féminine, il propose de tester la désignation d'observateurs vidéo d'ici la fin de la saison. Il suggère de trouver une solution en collaboration avec la DAJL.

En 2024/2025, deux dossiers de réclamations ont été traités sans utilisation de la vidéo alors que les images circulaient partout, faussant l'appréciation du dossier par les membres.

Stéphanie PIOGER rappelle que les instances qui examinent une réclamation doivent être mises dans la même situation que l'arbitre au moment où il prend sa décision. Néanmoins, une étude sera menée sur les possibilités d'évolution des textes

Jean-Pierre HUNCKLER demande qu'une étude soit faite pour modifier le coût des engagements en Ligue Féminine pour intégrer le coût de ces observations.

7. Délégation Formation & Emploi (Annexe 03)

7.1. Point général

Pierre-Olivier CROIZAT informe sur les différentes actions en cours et fait un retour d'expérience sur le projet TEACH UP.

Il fait ensuite un suivi des formations par les stagiaires et fait un point sur les formations lancées au cours de l'année.

Il propose un parcours de formation des dirigeants en collaboration avec le pôle Clubs et Territoires avec la stratégie suivante : 7 parcours E-learning et 7 classes virtuelles avec une session mixte regroupement des clubs sportifs engagés, des élus et des salariés de la FFBB à partir de fin mars 2025.

Il annonce les dates du Campus 2025 qui aura lieu à Clermont-Ferrand du 21 au 24 août.

Nathalie MOREAU fait un point sur les services civiques, sur le service Emploi avec notamment la poursuite des webinaires Emploi.

Thierry BALESTRIERE indique que des règles devront être définies pour l'organisation des webinaires à destination des clubs, pour éviter d'organiser, sur une même date, plusieurs webinaires.

Pierre-Olivier CROIZAT revient sur le bilan de la formation en ligne sur le protocole commotion cérébrale arbitres et observateurs de championnats de France et informe sur la Coupe de France des Arbitres dont les ½ finales et finale auront lieu le 25 avril.

8. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

8.1. Point général

Stéphanie PIOGER indique travailler pour la saison prochaine sur :

- la mise en oeuvre du projet des règlements sportifs types des comités et ligues.
- Le projet de statuts et règlements intérieurs types des Clubs. Une aide sera apportée aux Comités et Ligues pour les clubs qui les sollicitent.

Les Commissions de Discipline Régionales seront réunies le 22 février à Lyon avec à l'ordre du jour l'application du principe « tolérance zéro ». Elle indique par ailleurs qu'un bilan sur le nouveau dispositif des fautes techniques sera prochainement présenté au Bureau.

8.2. Points à débat / décision

Stéphanie PIOGER propose de prononcer une mesure administrative conservatoire de retrait de licence FFBB de 6 mois à l'encontre d'un dirigeant (non-président de club) à la suite de signalements transmis au SDJES33 (enquête en cours), pour des propos déplacés et gestes à caractère sexuel envers des licenciés mineures et majeures.

Validation du Bureau Fédéral.

Elle propose également de prononcer une mesure administrative conservatoire de retrait de licence FFBB de 6 mois à l'encontre d'un entraîneur à la suite d'une plainte déposée le 16/12/2024 pour des faits « d'agression sexuelle » commis à l'encontre d'une licenciée FFBB.

Validation du Bureau Fédéral.

Elle continue avec le cas d'un licencié de la FFBB, membre d'une commission fédérale, qui fait l'objet d'un signalement pour harcèlement dans ses fonctions d'employeur. Elle propose qu'en l'attente des procédures diligentées, ce licencié soit écarté des commissions fédérales.

Validation du Bureau Fédéral.

Enfin, elle indique qu'un arbitre haut-niveau a fait l'objet de signalements relatifs à des faits de comportement et/ou propos oraux ou écrits à caractère sexuel. Elle propose de prononcer à son encontre une mesure administrative conservatoire d'interdiction de toute fonction.

Validation du Bureau Fédéral.

Elle fait part d'une demande de dérogation sollicitée par une joueuse, blessée, documents médicaux à l'appui, depuis la fin de saison 2023/2024 et qui ne pourra pas reprendre la compétition avant la fin de la saison 2024/2025, et qui souhaite annuler sa licence pour pouvoir jouer en 2025/2026 sans être considérée comme mutée après une année blanche.

Validation du Bureau Fédéral à titre exceptionnel sous réserve de l'accord du club quitté.

9. Délégation Clubs & Territoires (Annexe 04)

9.1. Point général

Stéphane KROEMER fait un point sur l'enquête équipements sportifs scolaires (voir annexe 04).

Pierre DEPETRIS fait un point sur les fonds fédéraux et propose des critères pour la répartition des aides fédérales pour 2024-2025 (voir annexe 04).

Validation du Bureau Fédéral.

Gérald NIVELON demande que des critères Vivre Ensemble soient ajoutés.

9.2. Points à débat / décision

Gérald NIVELON présente des demandes d'affiliations :

- Il propose l'affiliation de l'établissement HANANA B avec avis favorable de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- Il propose l'affiliation de WEST UNION avec avis favorable du Comité, de la Ligue et de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- Il propose l'affiliation du QUINCY BOUSSY BASKET CLUB avec avis favorable du Comité et de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- Il propose l'affiliation de PARIS STREET WORKOUT avec avis favorable du Comité, de la Ligue et de la Commission Clubs.

Validation du Bureau Fédéral.

- Il propose l'affiliation de WARM UP BASKET ASSO avec avis défavorable du Comité et de la Ligue, et avis réservé de la commission Clubs.

Refus du Bureau Fédéral.

- Il propose l'affiliation de MARSEILLE VIVAUX BASKET avec avis favorable du Comité, de la Ligue et de la Commission Clubs.

Validation du Bureau fédéral.

Gérald NIVELON présente la demande de ré-affiliation de l'Association HOOPS RELIEF dont le président est licencié actuellement en Espagne.

Refus du Bureau Fédéral tant que le président présentant l'affiliation n'a pas de lien avec la FFBB .

Il informe sur le cas particulier du Comité de l'Hérault qui souhaite lancer la Business League 3x3 et interroge la fédération sur la conduite à tenir avec les entreprises participantes. Ce dossier est transmis au Pôle Développement pour étude.

Il annonce également que les entretiens avec les CTC qui doivent renouveler leur convention ont débuté.

Il fait la synthèse et l'état des lieux sur le dispositif Ma petite Sponso, initiative lancée par l'État français en 2023, pour aider les associations à développer leurs recettes et leur visibilité. Grâce à l'application de cash-back, les utilisateurs peuvent soutenir leurs associations « préférées » en associant leurs achats à ces dernières, générant ainsi des fonds pour leur fonctionnement (voir annexe 04). Il ajoute que la Commission Clubs émet un avis réservé car il ne s'agit pas d'une proposition pertinente du fait de l'obligation de partage de la base de données de nos clubs.

Le Bureau Fédéral décide de ne pas valider le projet et de ne pas partager la base de données des associations de Basketball.

Gérald NIVELON fait ensuite le bilan du traitement du contrôle du PASS'SPORT (voir la suite de l'annexe 04).

Validation du Bureau Fédéral.

Nathalie MOREAU annonce le lancement d'une collecte nationale d'articles de sport durant le mois de mai 2025 avec Ecologic (voir la suite de l'annexe 04). Un temps fort de sensibilisation est envisagé sur le 3XFestival.

Il est demandé toutefois de voir au préalable la composition de cette association et de voir la compatibilité avec le contrat MAIF.

Validation du principe par le Bureau Fédéral.

Pierre DEPETRIS fait un point sur les finales de la Zone Pacifique. Un nouveau report a été demandé par la Fédération Tahitienne de BasketBall en date du 5 février 2025 pour des problèmes de billets d'avion. La situation en Nouvelle-Calédonie avait d'abord conduit à décaler l'organisation de cet évènement à début décembre puis le Bureau Fédéral de décembre avait accordé un report à fin février. Les deux structures avaient confirmé la possibilité d'organiser la finale le 15 mars.

Le Bureau Fédéral décidé d'attendre le Comité Directeur du 28 février pour prendre une décision.

Pierre DEPETRIS fait ensuite un point sur le Projet Sportif Fédéral 2025 : planning de la campagne, calendrier des Webinaires, les dispositifs pour les Ligues et Comités et pour les Clubs, la campagne outre-mer (voir annexe 04).

Stéphane KROEMER revient sur la feuille de route des membres de la Commission Fédérale Equipements 2024-2028 établie lors de la réunion du 8 février 2025 et amenée à évoluer au fil du mandat. Des réunions sont programmées mensuellement en visio pour traiter les différents projets.

Il fait également un état des lieux des salles désignées mais non classées par région et des terrains extérieurs.

10. Délégation Développement (Annexe 05)

10.1. Point général

10.1.1. Passerelle JAP d'Or vers l'arbitrage

Agnès FAUCHARD indique que la livraison de l'année 1 de la passerelle entre l'obtention du JAP (je Joue – j'Arbitre – je Participe) d'or et l'activité d'arbitre/OTM officiel est prête et validée, et rappelle que le JAP a été créé afin d'évaluer les compétences des Mini Basketteurs mais surtout de s'assurer du bon déroulement de leur apprentissage, non seulement en tant que joueurs, mais également en tant qu'arbitres et futurs dirigeants.

Il est important de maintenir leur intérêt dans ces rôles indispensables pour la discipline et c'est pourquoi une nouvelle passerelle JJO (Jeune Jappeur Officiel) est créée et permet de faire un lien entre nos jappeurs d'OR inscrits sur FBI et les formations officielles d'arbitres et d'OTM.

Grâce à l'e-learning, les anciens Mini Basketteurs pourront bénéficier de cette formation gratuite (sur le thème « Manga ») et continuer à se former en tant que « jeune officiel » avant d'atteindre l'âge requis pour se présenter aux formations de la FFBB.

Agnès FAUCHARD remercie les services de la FFBB (Formation, Officiels, Jeunesse) qui ont œuvré pour mettre en place cet e-learning attrayant, ludique et complet.

10.1.2. Conventions Vivre Ensemble

Frédérique PRUD'HOMME informe des différentes conventions qui doivent être renouvelées en 2025. Dans le cadre de la convention avec la FFSA, elle souligne le travail fait, avec le service Informatique, pour permettre l'utilisation des outils d'organisation des championnats pour les finales nationales de la Fédération de Sports Adaptés (voir annexe 5).

Alain CONTENSOUX informe qu'il a rencontré les dirigeants de MBM23 qui ont développé une application de gestion des matchs. Elle sera présentée au prochain Bureau du mois de mars.

10.1.3. Open Plus Access et Coupe de France

Stéphane KROEMER fait un point sur l'organisation des Open Plus Access et Coupe de France 3x3 Entreprise (voir annexe 05).

10.1.4. Périmètres CF 3X3 Développement territorial

Stéphane KROEMER présente les périmètres de la Commission Fédérale 3x3 Développement Territorial (voir annexe 05).

10.2. Points à débat / décision

10.2.1. Validation des labels EFMB

Agnès FAUCHARD présente les propositions d'attribution de labels EFMB 2 et 3 Etoiles de la Commission Jeunesse (voir annexe 05).

Validation du Bureau Fédéral.

10.3. Informations générales

10.3.1. Licenciés MiniBasket 2024-2025

Agnès FAUCHARD informe sur le nombre de licenciés MiniBasket, au 31 janvier 2025, qui s'élève à 164.160.

10.3.2. Labels Vivre Ensemble

Elle présente les propositions de labels Vivre Ensemble du 15 janvier au 7 février 2025 (voir annexe 05).

11. Secrétaire Général

11.1. Point général

Un Comité de Pilotage a été mis en place pour la recherche d'un outil collaboratif.

11.2. Points à débat / décision

11.2.1. Appel d'offre Assurance FFBB – Attribution (Annexe 06)

Thierry BALESTRIERE rappelle que le contrat d'assurance prendra fin au 30 juin 2025. La cellule Mise En Concurrence propose de transmettre le choix de désignation du nouvel assureur fédéral à partir du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2029 au Comité Directeur pour décision.

Accord du Bureau Fédéral.

11.2.2. Composition des Commissions (Annexe 07)

Thierry BALESTRIERE propose les propositions de compositions des commissions suivantes :

11.2.2.1. Commission VxE

Validation du Bureau Fédéral.

11.2.2.2. Commission Jeunesse

Validation du Bureau Fédéral.

11.2.2.3. Commission 3x3 Développement territorial

Validation du Bureau Fédéral.

11.2.2.4. Commission Outre-Mer et Corse

Validation du Bureau Fédéral.

11.2.2.5. Commission PSF

Validation du Bureau Fédéral

11.2.2.6. Commission des Dirigeants et Adhérents

Validation du Bureau Fédéral.

11.2.2.7. Commission des Techniciens

Validation du Bureau Fédéral.

11.2.3. Organisation des Bureaux Fédéraux (Annexe 06)

Thierry BALESTRIERE propose une seule période de travail le vendredi après-midi de 13h30 à 20h30 ou de 13h00 à 20h30 (choix retenu). Les informations de la délégation seront délivrées par le Vice-Président en charge de la Délégation.

11.2.4. Commission Qualité

Des travaux sont engagés sur 3 axes :

- Labellisation – Etoilisation
- ISO 26000 avec l'objectif d'obtenir le label en juin 2026
- ISO 9001, après le label RSO

Une présentation sera faite au Bureau Fédéral du 14 mars.

11.2.4.1. Candidature Luc VALETTE représentant AFNOR

Thierry BALESTRIERE propose de nommer Luc VALETTE comme représentant de la FFBB au sein de l'AFNOR.

Validation du Bureau Fédéral.

11.3. Informations générales (Annexe 06)

Thierry BALESTRIERE informe que le Bureau du 24 mai se tiendra à Marseille de 09h à 15h.

Il fait un point sur le nombre des licenciés dans les différentes catégories et le renouvellement des primo licences et sur le nombre d'assurés par type d'assurance.

12. Délégation Compétitions (Annexe 08)

12.1. Point général

12.1.1. Périmètres : Commission Fédérale 3x3 et Commission Fédérale 3x3 Développement Territorial

Mickaël LEBRETON informe sur les périmètres de la Commission Fédérale 3x3 (voir annexe 08 - tout ce qui concerne le niveau départemental relève de la Commission Fédérale Développement Territorial 3x3 et les niveaux au-dessus sont du ressort de la Commission Fédérale 3x3).

12.1.2. Dates finales Coupe de France Entreprise 3x3

Mickaël LEBRETON propose que les finales aient lieu le week-end du 30 mai au 1^{er} juin 2025 pour la Coupe de France Entreprise 3x3, à la Hoops Factory de Bordeaux.

Validation du Bureau Fédéral.

12.2. Points à débat / décision

12.2.1. Modifications Réglementaires 5x5 (Saison 2025-2026)

Alain SALMON propose des modifications réglementaires pour la saison 2025-2026 :

- Concernant la possibilité pour un joueur/joueuse de représenter plusieurs clubs dans la même saison :
- Proposition d'appliquer cette règle, prévue dans les règlements de la LNB et des divisions HNC, en Coupe de France Joë JAUNAY et en Coupe de France Robert BUSNEL.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 5.2 des Règlements Sportifs Généraux, qui stipule que la Commission Fédérale 5x5 fixe l'horaire de la dernière journée retour des championnats gérés par la FFBB, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs :
- Proposition de n'appliquer ce règlement que pour les Championnats de France Séniors et non les Championnats de France Jeunes.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 5.2 des Règlements Sportifs Généraux sur la gratuité des demandes de changements de date et/ou d'horaire sollicités en cours de championnat au moins deux mois avant la date de la rencontre :
- Proposition de modifier ce délai à 40 jours au lieu de 2 mois pour les Championnats de France Jeunes.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 15 et annexe 1 des Règlements Sportifs Généraux sur l'équipe déclarant forfait général après la première journée de compétition :
- Proposition de remplacer « déclassement en fin de saison des équipes inférieures à la dernière place de leur championnat respectif » par « déclassement en fin de saison de l'équipe immédiatement inférieure à la dernière place de son championnat respectif ».

Validation du Bureau Fédéral

- Concernant le cahier des charges de la Coupe de France Robert BUSNEL sur les obligations financières (hébergement, transport local, enveloppe budgétaire...) :
- Proposition de revoir la rédaction de l'article en conservant essentiellement l'enveloppe budgétaire de 3000 € pour le club se déplaçant.

Validation du Bureau Fédéral.

12.2.2. Modifications Réglementaires 3x3 (Saison 2025-2026)

Mickaël LEBRETON propose les modifications règlementaires 3x3 suivantes :

- Suppression de l'autorisation de délégation d'un tournoi pour l'organisation d'Open Plus JL, Open Plus SL et Coupe de France Entreprise.
-

Validation du Bureau Fédéral qui souhaite préciser que cela est strictement interdit.

- Création d'un règlement Open Plus Access pour l'organisation d'un Open Plus JL, Open Plus SL et Coupe de France Entreprise.

Validation du Bureau Fédéral.

- Ajout de précision concernant le ranking FIBA : les poules sont définies en utilisant la fonction « auto-seed Teams » dans l'Event Maker FIBA. En cas de défaillance de l'Event Maker, l'organisateur réalise un tirage au sort pour répartir les équipes dans les poules. Cela concerne les Open Plus JL, Open de France JL et Open Plus SL.

Validation du Bureau Fédéral.

- Possibilité de jouer avec un Pass Tournoi sur un Open Plus Juniorleague pour les Open Plus JL et Open de France JL. Présentation au prochain Bureau Fédéral.
- Concernant les Open Start, au niveau de l'article 1.2 relatif à Inscription l'inscription des équipes, proposition de modifier la réglementation actuelle comme suit : « Afin de participer à un Open Start, une équipe s'inscrit soit sur la plateforme informatique dédiée, soit sur place le jour du tournoi. »

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant les Open Start, au niveau de l'article 13.4 relatif aux compétences de l'organisateur, proposition d'ajouter à la réglementation actuelle : « En l'absence de Refs, cette compétence s'étend aux évènements se déroulant pendant les rencontres ».

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant les Open Plus Superleague, au niveau de l'article 2.1 relatif à la formule de compétition, proposition de modifier la réglementation actuelle comme suit : « Les équipes qualifiées disputent ensuite les demi-finales, puis la petite finale et la finale sur des matchs secs. Un match opposant les deux équipes perdantes de chaque demi-finale détermine la troisième place du tournoi. L'équipe gagnante est troisième de la compétition. L'équipe perdante est quatrième de la compétition. Un match opposant les deux équipes gagnantes de chaque demi-finale détermine la première place du tournoi. L'équipe perdante est deuxième de la compétition. L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open Plus ». ».

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant le Manager d'organisation et les Refs sur les Open Plus Superleague, proposition de modifier la réglementation actuelle comme suit : Un manager d'organisation est désigné par la FFBB ainsi que deux Refs Elite. Les Refs locaux sont désignés par la

Ligue Régionale pour chaque tournoi Open Plus Juniorleague, au plus tard un (1) mois avant la date du tournoi. »

Le Bureau Fédéral demande d'étudier au préalable la pertinence de désignation de 2 Refs Elite si existence en local.

- Concernant l'inscription des équipes sur les Open Plus Superleague, proposition de modifier la réglementation actuelle comme suit : « La FFBB détermine les listes des équipes participant à chaque Open Plus à partir des inscriptions et gère, en collaboration avec l'organisateur, les évolutions éventuelles de la liste des engagements ». Demande de Jean-Pierre HUNCKLER que cela soit réservé aux licenciés de la FFBB.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant la qualification pour l'Open de France Superleague : proposition d'ajouts et de modifications suivantes :
 - En cas de qualification au tournoi final, les 100 points du tournoi de qualification ne sont pas comptabilisés ;
 - Un bonus de 500 points est attribué à toute équipe ayant participé à 5 Opens Plus (tournoi de qualification compris) ou plus ;
 - Ajout à l'article 2.2 de : « En cas d'égalité sur le circuit Open Plus, les équipes sont départagées, dans l'ordre, par : le nombre de participations aux Opens Plus, leurs performances sur les Opens Plus (nombre de victoire, puis nombre de deuxième place, puis nombre de troisième place, etc), le Ranking FIBA ».

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant le prize money, ajout que celui-ci est sujet à évolution et qu'il doit être connu des joueurs avant le début de chaque Open Plus. Jean-Pierre HUNCKLER demande d'ajouter que cela est valable pour les féminines et les masculins.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 14 relatif aux Officiels, proposition de supprimer le rôle du Crew Leader.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 1.1 relatif au tournoi final des Open de France Superleague, proposition d'ajouter : « Visuel explicatif de la répartition des poules. En cas d'absence d'une équipe qualifiée, l'équipe suivante au classement FFBB la remplace et prend, de ce fait, sa position entant que tête de série. En cas d'égalité à trois équipes au sein d'une poule, les critères pour départager les équipes, sont, dans l'ordre :
 - Le nombre de points inscrits en attaque
 - Ranking FFBB Circuit Open Plus de l'équipe
 - Ranking FIBA de l'équipe
 - En cas d'égalité à deux équipes au sein d'une poule, les équipes sont départagées en fonction de leur confrontation directe.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 1.3 relatif au concours des Open de France Superleague, proposition d'ajouter que les concours sont organisés à la discrétion de la FFBB.

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 1.1 sur la phase départementale de la Coupe de France 3x3 Entreprises et 2-1 sur le nombre d'équipes, proposition de le modifier comme suit : « Il est conseillé de réunir à minima 6 équipes » et « Le nombre d'équipes qualifiées à la phase régionale dépendra du nombre de tournois départementaux organisés au sein d'une ligue. Le vainqueur de chaque phase départementale est obligatoirement qualifié. »

Validation du Bureau Fédéral.

- Concernant l'article 1.2 sur la phase régionale de la Coupe de France 3x3 Entreprise, proposition de le modifier comme suit : « Il est conseillé de réunir à minima 6 équipes. »

Validation du Bureau Fédéral.

Prochain Bureau Fédéral le vendredi 14 mars 2025.